

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE GRAND LIEU : 244 400 438

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DECISION DU BUREAU – SEANCE DU 8 JUILLET 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le 8 juillet, LES MEMBRES DU BUREAU DE GRAND LIEU COMMUNAUTE se sont réunis à 18h30 au siège communautaire à La Chevrolière.

Étaient présents :

- | | |
|-----------------------------|-----------------------------------|
| - M. Johann BOBLIN | - M. Yannick FÉTIVEAU |
| - Mme Karine PAVIZA | - M. Patrick BERTIN |
| - M. Loïc PLANET | - M. Bernard COUDRIAU |
| - M. Frédéric LAUNAY | - M. Jean-Jacques MIRALLIÉ |

Étaient absent :

- M. Stéphan **BEAUGÉ**

**ATTRIBUTION DU MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX DE REALISATION D'UN AMENAGEMENT
CYCLABLE (ITINERAIRE 90) PONT SAINT MARTIN/VIAIS**

Dans le cadre des travaux de réalisation d'un aménagement cyclable (itinéraire 90) Pont Saint Martin/Viais, Grand Lieu Communauté a lancé le 09/05/2025, une consultation décomposée en 2 lots selon une procédure adaptée ouverte.

La date de remise des offres était fixée au 10/06/2025 à 12h00 au plus tard.
Le nombre d'offres conformes reçues est de 4 :

- Lot 1 (Terrassement – Voirie – Assainissement) : 1 offre
- Lot 2 (Signalisation verticale et horizontale) : 3 offres

Les critères de jugements des offres étaient : 40 points sur les prix des prestations ; 60 points sur la valeur technique de l'offre.

Une demande de compléments a été engagée avec les candidats.

Au vu des critères de jugement des offres indiqués dans le règlement de la consultation, il est proposé au Bureau communautaire de retenir l'offre de l'entreprise :

- Lot 1 : **COLAS – Etablissement GADAIS** – La Gorsonnière – 44116 Vieillevigne, pour un montant estimatif de **327 034,50 € HT** ou **392 441,40 € TTC**
- Lot 2 : **AER** – 6 rue des Petites Industries – 44470 Carquefou, pour un montant estimatif de **29 624,00 € HT** ou **35 548,80 € TTC**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2122-23 ;

VU le Code de la Commande Publique ;

VU la délibération du Conseil communautaire en date du 1^{er} février 2022, portant délégation du Conseil communautaire au Bureau, lorsque les crédits sont inscrits au budget, pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres, y compris les groupements de commandes (pour tous les types de marchés : travaux fournitures, services, TIC et prestations intellectuelles), dont le montant est compris entre 40 000 € HT et le seuil des procédures formalisées pris en référence des directives européennes et arrêté pour les marchés de fournitures et de services ;

VU les résultats de la consultation selon une procédure « adaptée » ;

CONSIDERANT l'ensemble du dossier ;

CONSIDERANT que les crédits nécessaires à la réalisation de ces prestations sont inscrits au Budget 2025 ;

Le Bureau de Grand Lieu Communauté, DECIDE, A L'UNANIMITÉ :

Article 1 : D'ATTRIBUER le marché public de travaux de de réalisation d'un aménagement cyclable (itinéraire 90) Pont Saint Martin/Viais, à l'entreprise :

- Lot 1 : **COLAS – Etablissement GADAIS** – La Gorsonnière – 44116 Vieillevigne, pour un montant estimatif de **327 034,50 € HT** ou **392 441,40 € TTC**
- Lot 2 : **AER** – 6 rue des Petites Industries – 44470 Carquefou, pour un montant estimatif de **29 624,00 € HT** ou **35 548,80 € TTC**

Article 2 : D'AUTORISER M. le Président ou en cas d'absence l'un des Vice-Présidents à signer tout document se rapportant à ce marché public.

Article 3 : Madame la Directrice Générale des Services et le Comptable du Centre des Finances Publiques de Pornic sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Acte n° : DE144-B080725

Publié sur le site internet le : **10 / 07 / 25**

Fait à La Chevrolière, le 9 juillet 2025,

Le Président,

Johann BOBLIN,

Signé électroniquement par : Johann
Boblin
Date de signature : 10/07/2025
Qualité : Président de Grand Lieu
Communauté